



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 7 juin 2021

OPÉRATION DE DÉMINAGE

Veulettes-sur-Mer

Deux obus de 270 mm de 150 kg chacun, et un obus de plus petite taille (75mm) ont été découverts aux pieds des falaises de Veulettes-sur-Mer. Ces engins ont fait l'objet d'une expertise par le groupe des plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche). Les plongeurs démineurs de la Marine nationale sont des experts en France dans la plongée et le déminage sous-marin, ils ont pour mission première de localiser, identifier et neutraliser tous les engins explosifs, modernes ou historiques, découverts sur l'estran (partie du littoral couverte à marée haute et découverte à marée basse) et jusqu'à 80 mètres de profondeur.

Pour cette opération de neutralisation, le GPD Manche a proposé un mode opératoire, validé par les autorités concernées, consistant à intervenir en 2 phases : préparation et neutralisation. Dès la phase de préparation, **le jeudi 10 juin 2021 à partir de 06H00, une zone de sécurité avec mise à l'abri sera établie sur deux périmètres d'un rayon de 1500 mètres chacun, centrés sur les deux obus de taille plus importante, pour protéger la population** contre toute potentielle projection d'éclats.

Cette mise à l'abri, impérative et obligatoire, s'applique à tous. L'opération est prévue pour durer jusqu'à midi. Cet horaire pourrait cependant faire l'objet d'adaptation si l'opération venait à se terminer plus tôt, ou à l'inverse prenait du retard en raison de contraintes techniques. Dans le cas d'un changement d'horaire de fin d'opération, la population recevra un message le moment venu via [Panneau Pocket](#), utilisé par la commune de Veulettes-sur-Mer pour communiquer avec les habitants lors de cette opération, ou par les forces de l'ordre.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

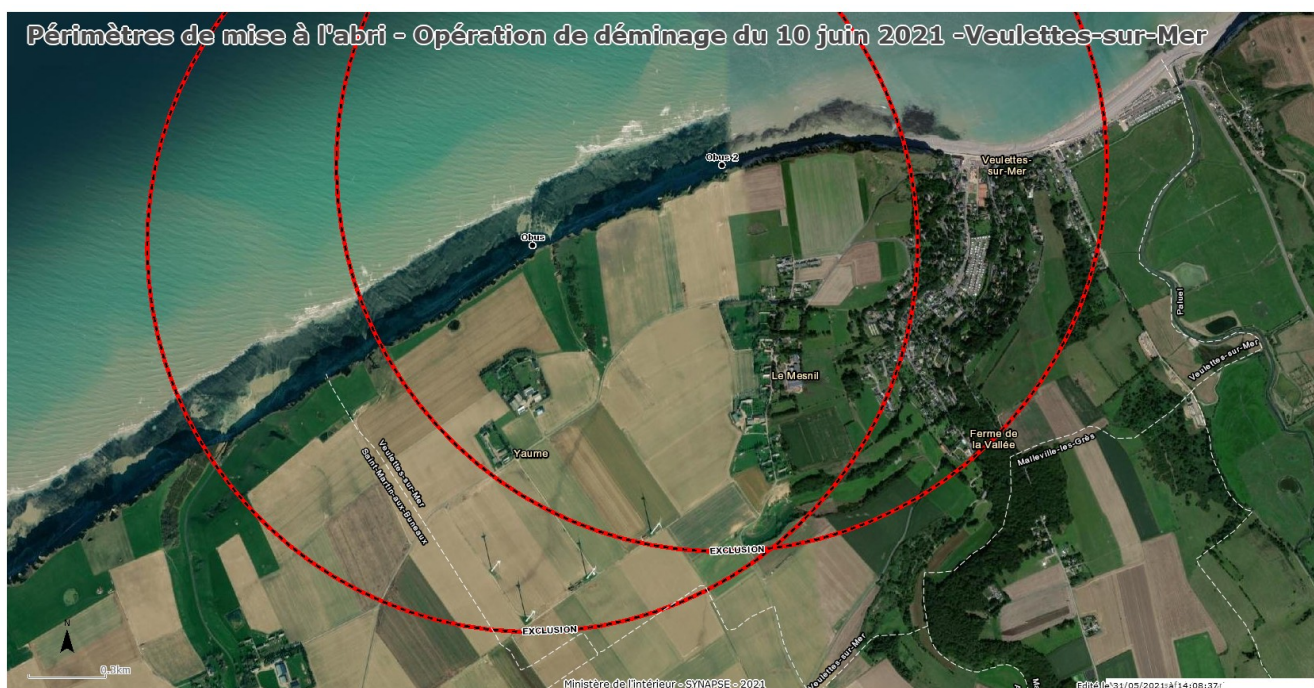
7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Cette opération de déminage ne nécessitera pas de déplacement des riverains.

Ainsi, l'ensemble des personnes qui se trouveront dans le périmètre à terre (plan ci-dessous) à compter de 06h00 devront rester à l'intérieur de leur logement et ne pas sortir jusqu'au message de fin d'opération qui leur sera délivré. Pour une plus grande sécurité, les volets devront être fermés et les fenêtres ouvertes pour les habitations qui se trouvent face à la mer.

La zone terrestre comme maritime sera interdite d'accès pendant toute la durée de l'opération avec un bouclage mis en place par la Gendarmerie nationale à terre, et par la Gendarmerie maritime et la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) en mer.

Les personnes bénéficiant de soins à domicile doivent se faire connaître auprès de la mairie (02.35.97.54.00) afin d'organiser leur prise en charge.



En cas de conditions opérationnelles défavorables, notamment météorologiques, ne permettant pas à l'opération de se dérouler le jeudi 10 juin 2021, celle-ci serait reportée au vendredi 11 juin 2021, aux mêmes horaires et dans les mêmes conditions. Une large communication de ce report sera alors faite, par voie d'un nouveau communiqué de presse et auprès de la population comme des acteurs concernés.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex